



Location communautaire senior

Par francis2410

Bonjour,

Je suis dans une résidence communautaire senior, je loue une chambre ,mon propriétaire veut que je parte pour pouvoir louer a une association ,il ne ma pas envoyé de lettre recomande, il veut faire un arrangement a l amiable, quelle conseille pouvez vous me donner pour négocier.

Cordialement.

Par yapasdequoi

Bonjour,

Je ne pense pas que cette location relève de la loi de 89.

Il faut donc bien relire le bail pour connaitre les droits et devoirs de chacun, et les modalités de résiliation.

Il y a probablement un préavis, et des formalités pour mettre fin au contrat.

Pour la négociation, tout dépend de ce que vous souhaitez.

Par francis2410

Bonjour, c est un bail conventionnel, il y a des droits et devoirs ,c est lui qui veut que je parte ,ma question esse qu' il peut m obliger a partir pour pouvoir louer ce bâtiment a cette association.

Merci

Par yapasdequoi

La réponse est écrite dans le bail !

Relisez le ou montrez le à un avocat.

Il y a des consultations gratuites :

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F20706
[/url]